

Décision

Générale

colonial

Décision n° 67 investissant M. Del secrétaire général p. i., des dif tel Fernand férentes attributions réservées au Président du Conseil du Contentieux pendant l'année 1912.

n° 67

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 février 1912

Numéro JO
n° 184 du 01/03/1912

Date du numéro
1 mars 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 1er paragraphe 3 du décret du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des Conseils du Contentieux administratifs dans les colonies de la Martini que, de la Guadeloupe et de la Réunion, décret rendu applicable à toutes les autres colonies par celui du 7 septembre 1881

Vu la décision du 20 janvier dernier confiant à M. Deltel Fernand, les fonctions de Secrétaire Général p. i. du Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Deltel Fernand, Secrétaire Général p. i. du Gouvernement est investi, pour l'année 1912, des différentes attributions réservées par le décret sus-visé au Président du Conseil du Contentieux administratif de la Colonie.

Art. 2

— Le présent décision sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.